



Santé
Canada Health
Canada

Votre santé et votre
sécurité... notre priorité.

Your health and
safety... our priority.



L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) Région du Québec

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de la région du Québec s'est engagée à promouvoir, vérifier et assurer le respect de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document d'information qui brosse un portrait de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), région du Québec.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous en utilisant les coordonnées qui se trouvent à la fin de ce document.

Bonne lecture !

Marie-France Bérard
Directrice générale régionale, Région du Québec

Johanne Lafortune
Gestionnaire régionale, ARLA, Région du Québec

Réglementation de la lutte antiparasitaire

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) veille à la protection de la santé des personnes et de l'environnement en réduisant au minimum les risques associés aux produits antiparasitaires, de manière ouverte et transparente, tout en rendant accessibles les moyens de lutte contre les organismes nuisibles. Nous faisons la promotion de la mise en application de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), nous encourageons et veillons à la conformité à la LPA par l'intermédiaire d'inspections, d'enquêtes et de consultations et veillons à la coordination de ces activités avec les représentants provinciaux et les autres ministères fédéraux.

Saviez-vous que...

- Les agents de programme des pesticides de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire répondent, chaque année, à près de 500 demandes de renseignements portant sur les produits antiparasitaires.
- Un produit antiparasitaire est un produit, une substance ou un organisme qui détruit, attire ou repousse les parasites, ou qui atténue ou prévient leurs effets nuisibles, nocifs ou gênants. Les herbicides, les insecticides, les répulsifs pour animaux et les bactéricides pour piscines et spas, sont des produits antiparasitaires.

Coordonnées

Le bureau régional de l'ARLA, région du Québec est situé au :

Santé Canada
200, boul. René-Lévesque Ouest,
Tour Est, 2^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Pour nous joindre ou pour obtenir de l'information supplémentaire, composez le 514-283-7306 ou visitez le site internet national de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire: www.pmr-arla.gc.ca

